

# LYON UNIVERSITAIRE

## UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : { Un An..... 7 fr.  
Six Mois..... 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur  
DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

### L'Enseignement Professionnel

Le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement professionnel a motivé un intéressant rapport dont nous publions les passages suivants :

Au sortir de l'école primaire, muni ou non de son certificat d'études, quels sont les établissements qui s'offrent à l'enfant pour lui apprendre à fond et gratuitement l'exercice d'un métier ? Nous ne possédons au degré primaire qu'un nombre réellement insuffisant et indigne de nous d'écoles et de cours professionnels, comme nos cinquante-trois écoles pratiques de commerce et l'industrie, qui réussissent à grouper dans leurs classes 10.317 élèves.

Au sortir de l'école primaire, l'élève qui ne peut affronter les frais d'études des lycées, n'a d'autre ressource que l'école primaire supérieure, généralement mal préparée à lui apprendre un métier. Or, sur 15 millions d'hommes, 800.000 font des études classiques. Que deviennent les autres ? Ils pénètrent au prix de quelles difficultés dans le commerce, l'industrie et l'agriculture et perdent des années à tâtonner, les années les plus importantes de leur existence, celles où l'on devrait apprendre parce qu'on en a, plus qu'à toute autre époque de la vie, la merveilleuse faculté.

La France fait des lettrés, des savants, des intellectuels ; elle ne fait pas, ou trop peu, le commerçant, l'industriel, l'agriculteur assez rompu aux difficultés de sa carrière. Répétons avec M. Astier : « Ce n'est pas avec une instruction purement classique que l'agriculteur pourra rendre son sol plus fertile, l'industriel fabriquer à meilleur compte, le commerçant ouvrir à ses produits de nouveaux débouchés. » Répétons avec Arago : « Ce n'est pas avec de belles paroles qu'on fait du sucre de betterave ; ce n'est pas avec des alexandrins qu'on extrait la soude du sel marin. » Répétons avec Molière :

Je vis de bonne soupe et non de beau langage.

Au contraire de nous, les Allemands font en foule des commerçants et des industriels. Si plus que les nôtres leurs navires marchands sont nombreux et sillonnent les mers ; si sur tous les points du globe s'élevaient leurs comptoirs partout prospères ; si leurs nationaux s'expatrient aisément et presque toujours parviennent à créer des succursales de leurs maisons, c'est que l'Allemagne a activement poussé chez elle l'enseignement professionnel et préparé des générations de jeunes gens armés de toutes pièces pour la lutte économique.

Tandis que, chez nous, nous trouvons peu de jeunes expériences disposées à s'expatrier. Lorsque nos jeunes gens, à titre exceptionnel, se décident à partir pour l'étranger ou les colonies, ils ne s'en vont pas sans les plus graves appréhensions, car ils ont le sentiment très vif d'être mal outillés pour affronter les rudes concurrences auxquelles ils auront à faire. Ils sont handicapés. Et cette crainte initiale qu'ils ont de ne pas réussir ne constitue-t-elle pas en elle-même déjà la moitié d'un échec ?

Ils ne sont d'ailleurs que l'image de leurs camarades aux prises en France avec les difficultés de la vie commerciale, industrielle ou agricole. L'enfant, dès qu'il a besoin de gagner sa vie, entre en apprentissage. Mais il est dès le début complètement désorienté et se voit obligé de tout apprendre par lui-même, sans aucune direction pratique, sans conseils. C'est merveille ou hasard s'il arrive à dix-huit ans à faire un ouvrier ou un employé possible. S'il est une instruction qui ne s'acquiert pas toute seule, pas même dans les livres, mais dans la pratique, c'est bien à tous ses degrés l'instruction professionnelle.

Nous ne saurions passer sous silence l'effort réellement admirable que font les pays germaniques pour instruire professionnellement leurs enfants.

Tout d'abord, notons qu'ils ont eu généralement la précaution de prolonger la durée de l'école primaire jusqu'à treize et même quatorze ans, et qu'en outre ils ont ensuite adopté presque partout le système des cours professionnels spécialisés à chaque profession, et obligatoires pendant trois ou quatre ans. Ces cours professionnels ont même été le plus sou-

vent préférés aux écoles professionnelles, car ils sont parallèles à l'apprentissage à l'atelier, accessibles par conséquent au plus grand nombre, et reviennent à meilleur compte à l'Etat que les écoles. Ces dernières, en effet, ne sont appelées à recevoir que ceux des enfants auxquels leurs parents peuvent accorder le temps voulu à une instruction plus complète et plus générale.

Mais les deux modes d'enseignement ont leur utilité, et coexistent un peu partout, car seule l'école professionnelle peut joindre la technique à la pratique et distribuer une instruction générale.

L'initiative de la création des établissements de ce genre a été généralement prise par l'Etat, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie. Mais il est remarquable de noter que souvent l'Etat s'est ensuite effacé pour laisser aux communes, et surtout aux chambres de commerce et aux corporations, le soin de continuer l'œuvre commencée. C'est le cas de l'Allemagne par exemple, où l'esprit d'initiative a été vivement réveillé. Et la Belgique et la Bohême sont allées plus loin encore en confiant, la première aux syndicats, la seconde à la « Société pour le développement de l'industrie » le soin d'organiser le nouvel enseignement.

C'est là une mesure qui paraît des plus sages. Qui, mieux que les groupements intéressés, est apte à confectionner les programmes d'enseignement, à désigner des maîtres compétents, à pourvoir à la création d'ateliers pratiquement aménagés ? Aussi le texte que nous vous proposons plus loin s'inspire-t-il le plus possible de cette idée fort juste.

Parmi les dispositions fort heureuses adoptées à l'étranger, la plus importante est sans doute l'obligation. On peut dire que le principe en est partout accepté pour les cours professionnels, avec de bons tempéraments. Dans toute l'Allemagne, seule la ville de Cologne ne l'a pas adoptée ; encore peut-on dire qu'à Cologne l'obligation est dans les mœurs sinon dans la loi, car, en fait, les patrons manifestent suffisamment, par l'initiative qu'ils ont prise eux-mêmes d'organiser des cours professionnels, leur intention bien arrêtée que leurs ouvriers aient préalablement suivi ces cours. Il en est de même en Belgique.

Cette obligation s'adresse d'une part aux patrons, astreints à déclarer leurs apprentis et à leur donner le temps nécessaire à la fréquentation des cours, sous peine d'une amende qui va jusqu'à 20 marks en Allemagne, 45 marks en Bavière, 200 fr. à Zurich, 400 fr. en Hongrie ou parfois trois jours de prison en Allemagne ; et d'autre part aux apprentis, astreints à trois ou quatre années d'instruction professionnelle, sous peine de prison, notamment à Munich et en Hongrie.

La gratuité de cet enseignement est la règle. La dépense est parfois à la charge des patrons (Basse-Autriche), ou acceptée par eux bénévolement (Belgique, Leipzig). Dans certains cas (Bruxelles, école des tailleurs), elle est à la charge des apprentis, mais avec cette particularité que le produit de leur travail dans les cours couvre et au-delà leurs frais de scolarité ; en quatre ans, ils sont redevables de 340 fr., et leur travail rapporte 460 fr., de sorte qu'il leur revient 120 fr. à leur sortie. Nous signalons cette disposition qui pourrait éventuellement trouver son application chez nous.

Mentionnons la mesure, adoptée par presque tous les pays, qui exige que les cours professionnels aient lieu avant sept heures du soir. C'est une condamnation à peu près générale des cours du soir, qui ont, surtout dans les grands centres, l'inconvénient d'obliger les enfants à des rentrées par trop tardives dans leur famille et leur imposent des fatigues souvent excessives. Seules la Belgique et Cologne autorisent les cours du soir. Ailleurs, lorsque l'extrême limite est reculée à huit heures, en Autriche par exemple, le cas est exceptionnel. A Berlin, Zurich et Munich, les cours du jour sont même scindés en deux séries : l'une le matin, l'autre l'après-midi. Nulle part ils ne durent plus de huit heures par semaine.

Enfin, le prix de revient n'est généralement pas élevé, surtout en ce qui con-

cerne les cours professionnels, qui coûtent à Bruxelles 118 fr. par enfant et à Munich 67 fr., parce que les locaux y sont luxueusement aménagés, mais qui ne reviennent qu'à 25 fr. à Cologne et seulement à 13 fr. à Berlin, où les salles d'écoles sont utilisées. La dépense nécessaire par les écoles professionnelles est forcément plus élevée. Encore est-ce une affaire d'organisation, et lorsqu'un lieu d'avoir moins de 30.000 élèves recevant une instruction professionnelle, nous en aurons 500.000 comme l'Allemagne, pas plus chez nous que chez nos voisins de l'Est la dépense totale n'excèdera 35 millions, c'est-à-dire en moyenne 70 fr. par enfant assidu soit aux cours, soit aux écoles, pour partie à la charge des communes ou des groupements intéressés.

Plus le nombre des élèves est élevé, moins la dépense est forte par tête. Or, nous avons 950.441 enfants à instruire, dont 556.107 garçons et 394.334 filles. 21.000 seulement reçoivent une instruction professionnelle officielle et 5.000 une instruction professionnelle privée. On comprend que, dans ces conditions, chaque élève nous revienne parfois, comme dans les écoles de la ville de Paris, à 950 et même 1.100 fr.

### NOS FACULTÉS

#### Faculté de Médecine et de Pharmacie

Une session d'examen pour la validation du stage officiel s'ouvrira le 28 juillet prochain.

Les candidats devront s'inscrire au secrétariat de la Faculté, du 3 au 13 juillet, et déposer les pièces suivantes : 1° Acte de naissance ; 2° diplôme de bachelier ; 3° extraits d'inscription de stage.

#### Faculté des Sciences

Certificat de mathématiques supérieures. — Sont reçus : MM. Bernard, Perrachon (a. b.)

Certificat de calcul différentiel. — MM. Eyraud (a. b.), Bazzerque, Chareyron, Clémencin, Mazoyer.

### NOS HOPITAUX

Concours de l'Externat. — Lundi dernier ont commencé à l'Hôtel-Dieu les épreuves du concours de l'Externat. Centvingt candidats sont inscrits ; la question d'anatomie à traiter est le « Creux polité ».

Parmi les internes provisoires nommés à la suite du concours de l'Internat, une erreur de correction nous a fait omettre le nom de M. Lafait.

Hôpital Debrousse. — L'inauguration de la fondation Debrousse, primitivement fixée au 24 juin et qui n'avait pu avoir lieu par suite d'un empêchement de M. le président du Conseil municipal, aura sans doute lieu le mercredi 5 juillet.

### CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Dans sa séance du 24 juin, tenue sous la présidence de M. le Recteur, le Conseil de l'Université de Lyon a émis un avis favorable à la consultation des savants compétents pour la nomination des professeurs titulaires. Appelé à faire des présentations pour le décanat de la Faculté de droit, et conformément aux présentations antérieures de la Faculté intéressée, il a proposé au choix du ministre, à l'unanimité, en première ligne, M. Flurer, en seconde ligne M. Jossierand.

### École de Santé Militaire

Les dates d'entrée à l'école spéciale militaire des jeunes gens admis à la dite école à la suite du concours de 1910, et qui accomplissent actuellement dans les corps de troupes l'année de service militaire exigée par la loi du 21 mars 1905, sont fixés ainsi qu'il suit :

Le lundi 9 octobre 1911, pour les aspirants admis avec les numéros de classement de 191 à 250 inclus ;

Le mardi 10 octobre 1911, pour les aspirants admis avec les numéros de classement de 131 à 190 inclus ;

Le mercredi 11 octobre 1911, pour les aspirants admis avec les numéros de classement de 66 à 130 inclus ;

Le jeudi 12 octobre 1911, pour les aspirants admis avec les numéros de classement de 1 à 65 inclus

Devront également être rendus à l'école le jeudi 12 octobre 1911, les candidats admis à la suite du concours de 1911 et qui, incorporés antérieurement dans des corps de troupes, justifieraient, en octobre 1911, d'une année de service réglementaire.

### Les Injures Barbares

Je ne serai jamais bien compris qu'en France.  
(WAGNER.)

La *Strassburger Post*, l'un des innombrables journaux allemands qui ne connaissent, en fait d'indépendance, que le mot d'ordre qui leur vient de la Wilhelmstrasse, a cru bon, récemment, d'injurier basement la jeunesse universitaire française. On connaît le motif : quelques camarades des pays annexés ayant pris la liberté d'écrire ce qu'ils pensaient dans un de leurs journaux, leur cercle fut fermé et l'un d'entre eux expulsé. L'officieux gazette en profita pour bavarder sur l'idéal du quartier latin, de la bohème parisienne, nouvelle façon, selon elle, de s'engager dans « les boues des orgies sexuelles. » Nos camarades ont eu le tort d'oublier que l'indépendance est une vertu ignorée dans les pays d'Outre-Rhin. M. Moloch — malgré M. Marcel Prévost — n'a pas laissé de descendants et ses concitoyens ne connaissent plus que la cravache. Cravache du sous-officier, de l'officier qui cingle ses hommes, cravache impériale qui par l'entremise de tribunaux, habitués aux génuflexions, réfrèment immédiatement l'audace de ceux qui veulent libérer leur conscience et leur âme de ce joug auguste.

Vraiment d'ailleurs la mémoire de ces moralistes est courte ! Qu'ils ne veuillent pas de l'idéal de notre bohème de quartier latin, soit ! mais qu'ils gardent bien jalousement — puisqu'ils en ont si facilement le placement — les disciples de leur maître Oscar Wilde !

Il n'était pas besoin de ces nouveaux incidents pour nous prouver, une fois de plus, que la lourdeur teutonne ne pourrait jamais se hausser au niveau de notre esprit national, de cet esprit gaulois qui se réclame de Rabelais, de Villon, et de tant d'autres maîtres augustes dont nous gardons jalousement la mémoire. Le sel gaulois n'est pas un article d'exportation, et si ces manifestations étonnent nos voisins ce n'est certainement pas à eux dont toutes les productions doivent passer sous la toise officielle pour avoir libre circulation, qu'il est permis d'en faire la remarque. L'exubérance dans la gaieté est souvent un moyen détourné d'oublier l'âpreté de la vie quotidienne, car s'il est permis à tous d'être des mangeurs de choucroute, tous ne peuvent pas être des « buveurs d'eau ».

Que ces intellectuels de commande se rappellent d'ailleurs les paroles de Wagner : « Je ne serai jamais bien compris qu'en France » ; celles de Nietzsche : « Mon pays est le plus plat de l'Europe » ; ils comprendront peut-être mieux pourquoi il était imprudent pour eux d'opposer aux prétendus débordements de la jeunesse intellectuelle française la culture allemande. Qu'ils lisent — ne fût-ce qu'une fois — notre vieux fabuliste, le bon Lafontaine, et qu'ils méditent sur les inconvénients qu'il y a — lorsqu'on est ours — à manier un pavé.

M. DANCOURT.

### La Maison des Lycéennes

Récemment a eu lieu, à Paris, rue Amyot, 5, sous la présidence de M. Lamiraud, remplaçant M. Lucien Poincaré, directeur de l'enseignement secondaire, l'inauguration des nouveaux bâtiments de la Maison des Lycéennes. M. Léon Bourgeois, président d'honneur de l'œuvre, y assistait, entouré de Mlle Desprez, présidente, et de nombreuses personnalités universitaires. M. Lamiraud a félicité les organisateurs du succès de la tâche qu'ils ont su faire aboutir. Mlle Desprez a rappelé dans quelles conditions et au prix de quels efforts la Maison des Lycéennes avait pu être fondée.

C'est sur l'initiative d'une ancienne lycéenne, femme d'universitaire, Mme Renée Weill, que se formaient le 2 août 1904 l'Union française des associations d'anciennes élèves des lycées et collèges de jeunes filles en vue de créer un lien entre les associations existantes et d'aider les sociétaires dans le besoin en leur procurant des situations

honorables et suffisamment rémunérées.

Des associations, l'union réunit 30 associations et en compte actuellement 75.

Le comité de l'union se préoccupa d'abord des questions d'enseignement. Il fit des démarches pour obtenir que l'enseignement secondaire des jeunes filles leur ouvrirait l'accès de l'enseignement supérieur. S'il n'a pas obtenu de résultats immédiats, il a du moins créé un mouvement d'opinion qui est aujourd'hui plus actif que jamais.

Le programme primitif de l'union fut non seulement largement rempli, mais très vite dépassé, car dès 1905 le comité accueillait l'idée, exprimée par des associations de province, de fonder à Paris une maison où les jeunes filles qui auraient à chercher une situation trouveraient un asile sûr, répondant à leurs ressources limitées et où elles pourraient préparer un avenir « en harmonie avec leurs aptitudes et leurs désirs ».

Le projet obtint le haut patronage de MM. Bienvenu-Martin, alors ministre de l'instruction publique ; Léon Bourgeois, ancien président du Conseil ; Paul Deschanel, ancien président de la Chambre ; Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris ; Rabier, directeur de l'enseignement secondaire ; Van Broek.

Sans aucune ressource pécuniaire, on se mit à l'œuvre. Quelques souscriptions amicales, deux ventes successives fournirent, grâce à une ingéniosité

toute féminine, les quelques milliers de francs nécessaires pour meubler et aménager à la moderne deux petits pavillons qui étaient occupés par une maison religieuse et que l'on loua.

La maison familiale fut ouverte le 1<sup>er</sup> octobre 1906, et dès ce moment, elle fut toujours remplie par de jeunes travailleuses préparant des examens de lettres, de sciences, de médecine, de langues, de dessin, de commerce, etc.

Mais les deux petits pavillons devinrent vite trop étroits. Les vingt-deux places de cette oasis si calme, si propice au travail, furent envahies par tant de jeunes filles, que la question d'un agrandissement se posa dès 1907.

L'entreprise nécessitait de gros capitaux dont l'union n'avait pas le premier franc. Son vaillant comité se remit alors à l'œuvre et constitua à côté de l'union une société anonyme coopérative pour habitations à bon marché, la Maison des Lycéennes.

Grâce au patronage de MM. Léon Bourgeois et Jules Siegfried, on put venir à bout de toutes les difficultés. On peut acheter les terrains, construire un nouvel immeuble. C'est chose faite maintenant. L'établissement pourra désormais abriter quarante anciennes élèves de lycées ou collèges et cela dans des conditions d'hygiène et de bon marché tout à fait exceptionnelles.

Après une brève allocution de M. Léon Bourgeois, qui a montré la haute portée de cette œuvre sociale, un concert a terminé la cérémonie.

### De la Timidité à l'Homicide

#### Considérations médico-légales

« J'ai lu dans quelque endroit », comme dit le fabuliste, qu'un ouvrier ayant bravement subi jusqu'à l'âge de 50 ans, les épreuves du salariat industriel, a brusquement terminé sa carrière par un affaire de cour d'assises, consécutive à un vulgaire incident de taverne. Veuf depuis plus de 16 ans, la mort de sa femme lui avait laissé un enfant en bas âge, qu'il éleva comme il put. Il envoyait le bambin à l'école, mais celui-ci, échappant à la surveillance, bifurquait souvent vers la rue. L'enfance et l'adolescence furent à peu près gaspillées, aux insignifiances et aux misérables passe-temps de la vie publique.

On se prend alors à penser, combien il est regrettable que le père, qui d'ailleurs semblait doué de solides aptitudes maritales, ait dédaigné de se reconstituer un foyer ; cela dans une localité où les femmes, plutôt friandes du mariage, convolent aisément. X... eût été certainement précieux dans le ménage, le salaire tombait chaque semaine ; mais timide et affligé d'une nervosité excessive, il se montrait à tout propos, cassant, intolérant, autoritaire... en paroles, ce qui le posait mal. N'étant, d'autre part, point du tout un Adonis, le beau sexe le tenait en soupçon et à distance.

Ce fut l'isolement domestique et ses conséquences, habituelles chez ceux que des considérations intellectuelles ou morales ne retiennent pas au logis. D'abord l'alcoolisme à courants multiples : restaurant, café et le reste. Puis la fréquentation aussi venimeuse que naïve des filles offrant l'amour, sous bonne enseigne, ou clandestinement. Et de même suite, les maladies... spéciales, pénibles et coûteuses à la période aiguë, meurtrières ou agaçantes dans leurs complications ultérieures.

D'où il suit que X... cumulait fâcheusement les intoxications : auto-intoxication digestive des mal dentés, ignorants, empressés de demander à l'alcool et au tabac l'entrain que ne peut leur assurer l'insuffisance alimentaire ; résorptions septiques et malodorantes, au niveau des sertissures gingivales et des profondeurs des dents cariées ; toxines spécifiques du Tréponème de Schaudinn et du Gonocoque de Neisser, artisans de la grande et de la petite avarie ; et tout ce qui peut provenir du staphylocoque doré, sous ses divers avatars : suppurations, abcès en séries, ostéo-arthrites, etc. De plus, évoluant parmi des gens à mœurs rudes, harcelé par les tristesses, rebuffades et vaines exaspérations, et sous les fréquen-

tes veillées le privant d'un repos nécessaire pour réparer les forces et dissiper les souffrances morales, les tendances naturelles de X... au nervosisme et à l'instabilité d'humeur, ne firent que s'accroître. Ajoutons que, il y a dix ans, une congestion cérébrale l'obligea à cesser le travail plusieurs semaines, et que, il y a deux ans, il se fit à la tête une vaste plaie contuse, en tombant la nuit, dans son escalier, d'une hauteur de plus de trois mètres, accident que d'aucuns dignes de foi rapportent à une tentative de suicide.

Voilà ce qui ressort de la petite enquête rétrospective faite à notre intention, sur les douze dernières années.

Une nuit donc, après des libations et des parties de cartes prolongées fort tard, la chance avait tourné contre X... qui perdit. La constatation lui en fut pénible, elle lui devint intolérable, lorsqu'il entendit Z..., l'adversaire, offrir de lui abandonner une partie du gain !

Or, comme nous l'avons vu, X... est un timide, mais non pas un résigné ; il possède l'excellente qualité de ne pas attaquer en fait, mais il a le défaut d'être extrêmement susceptible. De plus, mal doué pour la discussion, quoique fier et hanté par l'idée de son droit, dans une querelle ou un différend, il s'insurge, il s'impatiente. Tombant alors dans l'exagération de sa personnalité, il devient incapable de subir, ce qu'il croit l'affront de la défaite, et, pris de vertige... il ne lui reste plus que la ressource d'un coup de main. Et c'est pour X... une sorte de fatalité organique, qui l'a maintes fois entraîné à de regrettables aventures. Il crut donc que Z... avait fait sa proposition sur un ton gouguenard. Se sentant piqué, il se dressa, s'écriant : « Il ne faudrait pas que tu me prennes pour un cornichon ». Sous l'influence de l'énergie de la veillée, et des rassades copieuses, les cerveaux étaient montés, le vent soufflait en tempête : X... perdant le peu de sang-froid dont il était capable, sortit son revolver, tout en continuant de se disputer avec un autre joueur. Le coup partit, trouant la poitrine de Z... qui s'éffondra : il était mort. Au milieu de la stupeur générale, le meurtrier, pâle et terrifié, se précipita sur le corps de Z... sanglotant : « Pauvre ami, je t'ai fait mal ! » Pour suivi par le frère de la victime, X... s'enfuit, brûlant une deuxième cartouche, mais sans résultat. Puis il fut appréhendé par les agents, incarcéré, et, l'affaire suivant son cours, condamné à vingt ans de travaux forcés.

En pareilles circonstances, il est évident que la loi cherche avant tout à prendre des mesures contre le retour ultérieur de faits analogues. Or, X... ne devant être libéré que vers 70 ans, la mesure se trouve ici absolument radicale ! Toutefois, la société, malgré son droit imprescriptible à se protéger, n'en garde pas moins, en tant que personne morale, le devoir de s'élever au-dessus des considérations strictement utilitaires. Et sans entreprendre la défense de X..., ce qui serait œuvre de maître, un profane pourrait ainsi se demander, quel rapport subsiste, dans le cas particulier, entre la responsabilité légale, telle que les magistrats l'ont comprise, et la responsabilité intrinsèque, impliquant discernement et volonté.

Bien qu'il soit difficile, en l'état, de fournir ici une réponse suffisamment précise, par la simple raison que nous n'avons pas le sujet sous la main, nous risquerions cependant, quelques aperçus généraux. D'abord, on ne saurait plus admettre à notre époque la théorie commode qui classe les humains, en fous... à lier, et en sages... impeccables. Imposable également de se ranger, en pratique, à l'avis des naturalistes et des philosophes qui, déterministes à outrance — et voyant partout séries de continuité : de l'ambie monocellulaire à l'intellectuel de génie, — de l'homme le plus insensé, au plus raisonnable considèrent tout le monde comme fou, à des degrés divers, et nient le libre arbitre. Ne serait-il pas plus exact de dire — et nombre d'honnêtes gens ne sauraient nous déjuger — que le crime est en quelque sorte inséparable de l'aliénation. Le criminel professe des idées et des sentiments aux antipodes des conceptions saines d'un cerveau bien organisé, bien pondéré : il a une tête « ad hoc ». Et c'est d'instinct que nous nous écions à la lecture de la relation d'un crime quelconque : « Mais, c'est un monstre ! » ou bien « il était fou ! ». Oui, ce n'est pas douteux, le criminel proprement dit est une anomalie cérébrale, d'ordre anatomique ou pathologique, et les résultats négatifs de quelques autopsies macroscopiques ne sauraient en infirmer l'hypothèse. Mais il suffirait aussi, pour commettre homicide, que le sujet, sous l'influence de toxiques exogènes (alcool, morphine, haschich, etc.), ou endogènes (infection éthyérienne, puerpérale, tuberculeuse, d'innervation, etc.), ou du fait d'une psychonévrose confirmée ou latente (hystérie, neurasthénie, épilepsie, état passionnel, etc.), en arrive à voir momentanément les choses sous un jour étrange et indéfinissable ; à ce point que, revenu à lui, à l'éveil de son intellect, il ne reconnaît plus peut-être ni la légitimité, ni la paternité de l'acte accompli.

D'ailleurs, X... appartient à cette intéressante catégorie d'individus d'apparence chétive, et constamment aux prises avec la maladie, mais qui, possédant une remarquable résistance de fond, déploient une activité considérable et s'obstinent au travail. Et comme les rigueurs sociales ne comportent guère de répit dans la lutte, c'est à brève échéance la redoutable intoxication de surmenage, brochant sur le complexus pathologique, d'origine alimentaire, parasitaire, microbienne, spécifique, éthylique, absinthique, tabagique même... cela dans un milieu où les cerveaux dénués de culture cèdent aussi facilement aux intoxications qu'aux suggestions. Et voilà que s'installent insidieusement, suivant les circonstances concomitantes, dégénérescence mentale, déséquilibre psychique, troubles nerveux variés, ou lésions définitives du système cérébro-spinal. D'autres, prédisposés par l'hérédité, ou les qualités acquises, tournent à l'épilepsie, larvée ou fruste, la neurasthénie, faiblesse irritable, ou tout autre syndrome de psychonévrose.

Cela semble le fait de X... que les adeptes de la théorie des deux blocs, sages et fous, ne rangeront jamais avec eux, dans l'éthique intellectuelle et morale. Et que les camarades d'atelier ou de buvette, frappés de son allure tout à tour humble, autoritaire, douce et rageuse, qualifiaient sans ambages de détraqué et de fou. Quant à l'homicide, il n'a certainement pas été prémédité. Il n'a pas même été désiré, ni réellement voulu — car, pour une personne sensée, rien dans la scène tragique, ne peut être regardé comme une provocation. Et, le coup de revolver fut-il jamais destiné à Z..., ce qui est discutable, étant donné les conditions dans lesquelles X... a tiré, il n'a pu l'être que pendant le très court instant d'absence, causée par le choc inhibitoire de l'insulte présumée ; alors que la prévolution n'avait d'autre guide qu'un éclair impulsif.

\* \* \*  
Nous aimons, du moins, à garder cette opinion, jusqu'à ce qu'un examen pratiqué par le médecin aliéniste, attentif et bienveillant, vienne établir que le pauvre hère était sain de corps et d'esprit, et que sa responsabilité reste entière. Et ce sera toujours comblé une lacune regrettable, aucun expert n'ayant été commis pour vérifier l'intégrité fonctionnelle des neurones du prévenu.

\* \* \*  
Aurait-on déjà oublié « les déclarations du docteur Henri Monod, qui, au Congrès des aliénistes et neurologistes français tenu à Clermont-Ferrand en 1894, évaluait à 700 (sept cents) le nombre des personnes auxquelles une expertise médico-légale aurait évité une condamnation. » (« Gazette médicale de Paris », 14 juin 1911) ?

Docteur J.-M. GRANDJEAN.

teurs. Nous voulons admettre le contraire, et puis il s'agit d'une discussion parlementaire et d'un nouveau règlement sur l'opportunité duquel la Chambre sera consultée, c'est à la Chambre même que nous jugeons bon de nous adresser.

Nous savons bien, parbleu ! que tous les députés ne peuvent pas comprendre l'intérêt général de la question du latin, mais nous pensons que ce n'est tout de même pas M. Homais qui mène la France. Il y a à la Chambre des têtes, ce sont ces têtes-là que nous convainçons d'abord. M. Clemenceau nous a donné son nom et fait partie du comité d'honneur de la Ligue, d'autres vont l'imiter. Nous savons, d'autre part, que des parlementaires, qui ne désirent pas trop officiellement s'allier à nous, nous aideront officieusement et que leur appui ne nous fera pas défaut. Il s'agit, en somme, d'avoir avec nous les chefs de la gauche, les Barthou, les Chaumié, les Briand, les Delcassé, les Poincaré, les Jaurès, les Pelletan, les Millerand, Ceux-ci acquis, qu'on n'en doute pas, tous les Homais suivront.

Or, l'état d'esprit, chez les parlementaires supérieurs, a bien changé depuis dix ans. Un ancien ministre, que j'ai vu il n'y a pas longtemps, me disait : « Certes, j'avais cru de bonne foi que notre programme de 1902 était bon ; je pensais qu'on pouvait, sans latin, former des générations qui vaudraient bien les précédentes. Eh bien, je ne le crois plus ! c'est que j'ai un petit garçon, je vois ce qu'il apprend, je vois ce qu'il sait. Or, monsieur, il ne sait pas le latin, il ne sait pas le français, il ne sait rien... » L'état d'esprit a changé, parce que maintenant chacun a sous les yeux les résultats de l'expérience. Et ceux-ci ne sont pas brillants.

Quand j'ai vu M. Steeg pour lui remettre la pétition des Marges qui demandait la révision des programmes de 1902 et qui sert de point de départ à cette Ligue du Latin, il m'a dit : « Peuh ! on sait d'où cela vient... » Il entendait, ce ministre simpliste, que des gens qui désiraient qu'on revint au latin ne pouvaient être que des réactionnaires. Or, la Ligue des Amis du Latin est présidée par Anatole France. J'ai dit tout à l'heure que Clemenceau faisait partie de son comité d'honneur. Elle n'a donc rien qui doive effaroucher le gouvernement, ni la majorité. Elle veut travailler au-dessus de la politique et des partis et pour le seul intérêt de la France. Que M. Steeg, dont la réponse publique à notre pétition lui si décevante, y songe bien !

Mais, nous dira-t-on, qu'allez-vous faire ? Voici : nous recueillerons partout des faits tendant à démontrer que l'enseignement moderne est insuffisant, chez les professeurs, chez les médecins, chez les chefs d'industrie, etc., partout où j'on a eu à souffrir du nouvel enseignement et de l'abandon des études latines... Avec ces faits, nous composerons des brochures, des tracts. Il n'y aura pas de phrases, pas de verbiage, pas de mots creux, rien que des faits, rien que des preuves. Ces brochures, nous les distribuerons aux parlementaires. Ceux-ci les liront, car, à la Chambre et au Sénat, nous aurons des adhérents qui les feront lire à leurs collègues. Et quand la grande discussion viendra en séance, quand il s'agira de voter, chacun sera documenté et comprendra ce qu'il fait en mettant son bulletin dans l'urne.

Nous n'espérons pas convaincre la Chambre du jour au lendemain, nous savons bien qu'il nous faudra dépenser quelques années d'activité, mais nous croyons que l'objet en vaut la peine et nous sommes prêts (1).

Eugène MONTFORT.

(1) Pour des renseignements détaillés, écrire aux Marges, 5, rue Chaptal.

Les programmes généraux de cet enseignement sont arrêtés, après avis du conseil supérieur de l'agriculture, du conseil supérieur de l'enseignement technique et du conseil supérieur du travail, par le conseil supérieur de l'instruction publique.

Il se divisent en trois séries correspondant à l'enseignement agricole, à l'enseignement industriel et à l'enseignement commercial, chacune d'elles contenant un minimum d'instruction générale. Un programme spécial est dressé pour chaque établissement dans les conditions ci-après déterminées.

Art. 23. — Il est institué auprès de chaque établissement d'enseignement complémentaire professionnel un conseil de l'école composé ainsi qu'il suit :  
Le maire, président ;  
Deux conseillers municipaux désignés par le conseil ;  
Un délégué cantonal désigné par les collègues du canton ;  
Le directeur ou la directrice de l'établissement ;  
Deux pères ou mères de famille désignés par l'assemblée des parents dont les enfants fréquentent l'école ;  
Un délégué de la chambre de commerce ou de la chambre d'agriculture suivant la nature de l'établissement ;  
Un délégué des sociétés corporatives patronales ;  
Un délégué des sociétés corporatives ouvrières, syndicats, coopératives, bourses de travail ;  
L'inspecteur primaire, l'inspecteur de l'enseignement technique et l'inspecteur du travail sont membres de droit de tous les conseils d'école de leur circonscription.

Ce conseil exerce pour l'enseignement complémentaire les attributions conférées au conseil de l'école par les articles 13 et 14 de la présente loi.

Art. 24. — Le conseil de l'école élabore le programme spécial prévu à l'article 22, après avoir pris l'avis des corps profes-

Art. 17 (8). — En cas d'une nouvelle récidive, l'infraction sera considérée comme une contrevention et pourra entraîner condamnation aux peines de police conformément aux articles 479, 480 et suivants du code pénal. L'article 463 du même code est applicable.

Art. 18. — Dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, la caisse des écoles instituée par l'article 15 de la loi du 10 avril et rendue obligatoire par l'article 17 de la loi du 28 mars 1882 sera établie dans toutes les communes. A défaut par le maire d'avoir procédé à son installation, le préfet y procédera d'office.

Plusieurs communes peuvent être autorisées à se réunir pour la fonction et l'entretien de cette caisse.

La caisse des écoles est investie de la personnalité civile.

Le crédit à inscrire au budget de ladite caisse est mis au nombre des dépenses obligatoires pour la commune.

Dans les communes où la valeur du centime n'excède pas 30 fr., la caisse des écoles a droit, sur le crédit ouvert pour cet objet au ministère de l'instruction publique, à une subvention au moins égale au montant des subventions communales (9).

Art. 19. — Lorsque des absences non justifiées auront été signalées conformément à l'article 10 ci-dessus, le maire, l'inspecteur primaire et le délégué cantonal chargé de la surveillance de l'école peuvent citer les parents à la mairie pour leur adresser l'avertissement prévu au dernier paragraphe de l'article 14 ci-dessus.

(9) Rétablissement du dernier paragraphe de l'article 17 de la loi du 28 mars abrogé par l'article 54 de la loi du 19 juillet 1889.

(10) Texte actuel de l'article 16. Sans changement.

En 1909, le Conseil municipal avait voté une somme de 115.117 fr. 78, pour réparer les Facultés de médecine et de sciences. Cette somme s'est trouvée insuffisante pour les raisons suivantes :

Le devis établi en 1907 indiquait des parties de couvert à réparer à tranchées ouvertes ; par suite du mauvais état des ardoises, il a été impossible d'exécuter ainsi le travail : il a fallu refaire entièrement les toitures avec fourniture complète des ardoises.

La charpente était dans un état de détérioration bien plus avancé que ne le prévoyait le devis ; des chevrons, pannes, arrières, noues, ont dû être changés. Les infiltrations d'eau provenant des caniveaux ont obligé la réfection complète des foyers avec chanlattes et tasseaux.

Le remplacement des caniveaux des galeries vitrées a entraîné la dépose des vitres, le bris de plusieurs et leur remplacement par des vitres neuves.

Enfin plus de deux années se sont écoulées entre la préparation du devis et l'époque où il a été possible d'adjudger les travaux qui étaient compris dans le devis général des grosses réparations à exécuter dans les édifices communaux sur les fonds de l'emprunt de 35 millions et pendant ces deux années, malgré un entretien sommaire, les mauvais états s'est nécessairement accentué et cela a nécessité des réparations qu'il était impossible de prévoir à l'époque de l'établissement du devis primitif.

Le Conseil est en conséquence invité à voter une nouvelle somme de 21.415 fr. pour l'exécution des travaux supplémentaires

Trésorier : M. Marcel Poète.  
Membres du comité : MM. Cormon, Lallou, Pascal, Roll, Paul Léon, Bapst, Ed. Truck, Gaston Deschamps, R. Kœchlin, Netman, Boutroux, Alf. Croiset, Albert Kahn, Lanson, André Michel, Abel LeFranc, Paul Deschanel, Lazare Weiller, Anatole Leroy-Beaulieu, Léopold Mabillet, Pierre de Nolhac, le général Brugère, Nénot, Jules Comte, Marcel Raymond, Gustave Fougères, Lucien Poincaré, E. Levassour, Funck-Brentano, Homolle, Salomon Reinach, Bénédite, Gasquet.

Le comité, sur la proposition de M. Liard, a décidé de se réunir jeudi prochain pour établir les statuts du nouvel « Institut ».

**VARIÉTÉS**

Sur la détermination du sexe

Le docteur Labbé donne lecture d'une étude du docteur Robinson relative à cette question : la détermination du sexe et l'adrénaline.

L'auteur rappelle que MM. Loeb et DeLage ont réalisé la parthénogénèse dans les milieux appropriés. M. Schenck a essayé de prouver que l'on pouvait déterminer le sexe de l'enfant en modifiant la nutrition de la femme en état de grossesse. M. R. Robinson, partant de ces idées, a entrepris des recherches expérimentales et il croit pouvoir annoncer que par des moyens plus précis on peut arriver à influencer le sexe du produit de conception, particulièrement dans le cas de l'insuffisance des capsules surrénales qu'il a étudiée dans une note précédente (24 avril 1911).

A ce sujet, M. Labbé communique une note émanant du docteur Regnault, professeur d'anatomie à l'école de médecine navale de Toulon, qui vient confirmer les faits énoncés dans ce travail, au point de vue de l'utilité de l'emploi des extraits des capsules surrénales, et par suite de l'adrénaline, dans le traitement des vomissements incoercibles de la grossesse.

Il note aussi l'importance des sécrétions internes dans la détermination du sexe et cite l'observation d'une femme atteinte d'insuffisance surrénale, ayant donné naissance à une fille.

Nos lecteurs comprendront aisément que nous ne puissions suivre l'auteur dans l'exposé de toutes les considérations qu'il examine. Il nous suffira de dire qu'il conclut en résumé que la femme qui présente des troubles de nutrition, des vomissements, de la pigmentation, est un être inférieur par ses capsules surrénales. A moins que son conjoint ne soit atteint des mêmes troubles, pourvu qu'il présente une supériorité physique suffisante, il est infiniment probable que la descendance sera du sexe féminin.

L'expérience de laboratoire nous montre déjà l'influence directe de l'adrénaline sur certains organismes ; d'autres expériences nous feront voir le mécanisme intime de cette action sur la détermination du sexe chez les mammifères.

Enfin M. Robinson conseille à la future mère l'opothérapie par l'adrénaline. C'est une médication absolument inoffensive et qui peut, dit-il, nous fixer sur un fait scientifique.

**Réparation des Facultés**

En 1909, le Conseil municipal avait voté une somme de 115.117 fr. 78, pour réparer les Facultés de médecine et de sciences. Cette somme s'est trouvée insuffisante pour les raisons suivantes :

Le devis établi en 1907 indiquait des parties de couvert à réparer à tranchées ouvertes ; par suite du mauvais état des ardoises, il a été impossible d'exécuter ainsi le travail : il a fallu refaire entièrement les toitures avec fourniture complète des ardoises.

La charpente était dans un état de détérioration bien plus avancé que ne le prévoyait le devis ; des chevrons, pannes, arrières, noues, ont dû être changés. Les infiltrations d'eau provenant des caniveaux ont obligé la réfection complète des foyers avec chanlattes et tasseaux.

Le remplacement des caniveaux des galeries vitrées a entraîné la dépose des vitres, le bris de plusieurs et leur remplacement par des vitres neuves.

Enfin plus de deux années se sont écoulées entre la préparation du devis et l'époque où il a été possible d'adjudger les travaux qui étaient compris dans le devis général des grosses réparations à exécuter dans les édifices communaux sur les fonds de l'emprunt de 35 millions et pendant ces deux années, malgré un entretien sommaire, les mauvais états s'est nécessairement accentué et cela a nécessité des réparations qu'il était impossible de prévoir à l'époque de l'établissement du devis primitif.

Le Conseil est en conséquence invité à voter une nouvelle somme de 21.415 fr. pour l'exécution des travaux supplémentaires

**Société d'Enseignement Professionnel du Rhône**

La distribution des prix de la Société d'enseignement professionnel du Rhône aura lieu au Grand-Théâtre, dimanche prochain, 2 juillet, à une heure, sous la présidence de M. le général de Lacroix, ancien commandant du 14<sup>e</sup> corps d'armée et gouverneur militaire de Lyon, ancien vice-président du conseil supérieur de la guerre.

Les portes de la salle seront ouvertes à midi précis.

Les sociétaires, donateurs ou ayants-droit quelconque, qui n'auraient pas reçu leurs lettres d'invitation, sont priés de s'adresser au secrétaire de la Société, 1, place des Terreaux.

**UN INSTITUT FRANÇAIS aux États-Unis**

Des personnalités américaines et françaises, appartenant au monde savant, artistique et politique, se sont réunies mercredi au ministère de l'instruction publique et ont définitivement constitué l'« Institut franco-américain », dont le but sera de faciliter les échanges de tout ordre entre les États-Unis et la France, mais surtout les échanges artistiques.

On a pensé que cet institut pourrait tout d'abord servir à développer entre Américains et Français les relations d'ordre scientifique, artistique et intellectuel. Plus spécialement, il chercherait par tous moyens appropriés à familiariser les meilleurs américains avec la culture française. Une des premières tâches consisterait à assurer dans toutes les classes de la société la diffusion de l'art français, notamment par la fondation d'un musée spécial où cet art présenterait ses diverses productions, particulièrement en architecture, art décoratif, industries d'art, etc. Mais par un élargissement progressif de son champ d'action, l'institut s'efforcerait de répandre aussi la connaissance de l'antiquité, des institutions, de la littérature, du théâtre, de l'histoire de la France et de la science française dans tous les domaines (sciences pures et appliquées, sciences économiques et juridiques, etc.).

Voici la constitution de l'institut franco-américain :

Présidents d'honneur : les ministres de l'instruction publique et des affaires étrangères, le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, les ambassadeurs des États-Unis à Paris et de France à Washington ; le préfet de la Seine, le président du conseil municipal, MM. Hanotaux et Rodin.

Président : M. Raymond Poincaré.  
Vice-présidents : MM. Le Roy White, Mac Douglall Hawkes, Bayet, Liard, Charles Legrand, François Carnot.  
Secrétaires : MM. Joseph Bédier, Coulet.

Le jingoïsme. — D'où vient le jingoïsme ?

Le jingo est, en Angleterre, le type analogue à notre chauvin national. Comme notre chauvin, il a été popularisé par le refrain d'une chanson de café-concert, chantée en 1876, par Arthur Roberts au « London Pavillon-Piccadilly-Circus de Londres.

We dont want to fight,  
But by jingo if we do,  
We've got the men,  
We've got the ships,  
And got the money too ;  
Constantinople !

Nous n'avons pas besoin de combattre. Mais par Jupiter !  
Si nous combattons,  
Nous avons les hommes,  
Nous avons aussi les navires,  
Nous avons l'argent,  
Les Russes n'auront pas Constantinople !

Cette chanson eut une grande vogue pendant la guerre russo-turque, en 1877, et surtout pendant la campagne contre les Boers ; mais la phrase *By jingo* existait déjà avec cette variante : *By living jingo* (par le Dieu vivant).

L'origine du mot : Jingo a fait pâlir les savants, car, selon les uns, jingo dériverait de Saint-Gingolph, vénéral en Irlande, alors que, selon les autres, ça serait la corruption du mot basque Jainkoal (Etre suprême).

**Auguste Comte répétiteur**

Avant-hier, a été inaugurée à Montpellier, sur vif natal, la statue d'Auguste Comte. Ce grand philosophe qui, toute sa vie, eut à se débattre contre de terribles difficultés matérielles, dut consentir, un jour, à donner des répétitions. C'était un professeur modèle : un de ses anciens élèves en rendit ce témoignage.

« Chaque jour, au moment où l'horloge du Luxembourg sonnait huit heures, quand le frémissement du marteau sur le timbre était encore sensible, la porte de ma chambre s'ouvrait, et alors entraient un homme petit, mais fort, net et propre dans toute la force du terme, frais rasé, sans aucun vestige de barbe ni de moustache.

« Il était invariablement vêtu d'un habit noir irréprochable, comme s'il allait dîner en ville : sa cravate blanche, aussi fraîche que si elle sortait des mains de la blanchisseuse, et son chapeau lustré comme le poil d'un cheval de course.

« Il s'avancait vers le fauteuil préparé pour lui au milieu de la table à écrire, plaçait son chapeau sur le coin de gauche, sa tabatière à côté, puis il rompa le silence : « Je vous ai dit que la ligne AB, etc. »

« Pendant une heure, il continuait sa démonstration... Alors, avec le petit doigt de la main droite, il faisait tomber de son habit et de son gilet la plume de tabac superflu dont il les avait inondés ; il remettait sa tabatière dans sa poche ; il prenait son chapeau, il faisait, aussi silencieusement qu'il était venu, sa sortie par la porte, que je courais lui ouvrir. »

**DERNIERS NOUVEAUTES MEDICALES ET SCIENTIFIQUES**

**Robin :** Thérapeutique usuelle du praticien, 2<sup>e</sup> série, br. 8 fr., net 7 fr. 25.  
**Lefevre Jules :** Chaleur animale et bio-énergique, br. 25 fr., net 22 fr. 50.  
**Dejerine et Gauckler :** Les manifestations fonctionnelles des psychonévroses, br. 8 fr., net 7 fr. 25.  
**J. Rieux :** Précis d'hématologie et de cytologie, cart. 10 fr., net 9 fr.  
**T. Lambing :** Précis de biochimie, cart. 8 fr., net 7 fr. 25.  
**Claude et Chauvet :** Séméiologie réelle des sections totales des nerfs mixtes périphériques, br. 4 fr., net 3 fr. 50.  
**Burnet Étienne :** Microbes et toxiques, br. 3 fr. 50, net 3 fr.

**Hirtz, Ris, Rivadeau, Dumas, etc. :** Thérapeutique des maladies respiratoires et de la tuberculose pulmonaire, cart. 14 fr., net 12 fr. 50.  
**Bouasse H. :** Cours de mathématiques générales, br. 20 fr., net 18 fr.  
**Richter :** Traité de chimie organique, cart. 25 fr., net 22 fr. 50.  
**Beltzer Francis :** La chimie industrielle moderne, br. 20 fr., net 18 fr.  
**Groce Benedetto :** Philosophie de la pratique, économie et éthique, br. 7 fr. 50, net 6 fr. 75.  
**Dupré et Nathan :** Le langage musical, br. 3 fr. 75, net 3 fr. 25.  
**Fliche :** Flore fossile du Trias en Lorraine et Franche-Comté, br. 25 fr., net 22 fr. 50.  
**Eisenmenger :** La géologie, ses phénomènes, br. 4 fr., net 3 fr. 50.  
**Segond :** Traité de la psychologie vitaliste, br. 2 fr. 50, net 2 fr. 25.  
**Lehner :** La technique du froid, cart. 6 fr., net 5 fr. 50.  
**Radiguer :** Navigation sous-marine, cart. 5 fr., net 4 fr. 50.  
**Seyewitz :** Le négatif en photographie, cart. 5 fr., net 4 fr. 50.  
**Brunhes :** La géographie physique, br. 20 fr., net 18 fr.  
**Hovellaque :** La linguistique, br. 1 fr. 95.  
**Vaschide :** Le sommeil et les rêves, br. 3 fr. 50, net 3 fr.

**Gambon Victor :** La France au travail (Lyon, St-Étienne, Grenoble, Dijon), br. 4 fr., net 3 fr. 50.  
De la méthode dans les sciences, 2<sup>e</sup> série, br. 3 fr. 50, net 3 fr.  
**Houlièvre :** Le ciel et l'atmosphère, br. 3 fr. 50, net 3 fr.  
**Hütto :** Manuel de l'ingénieur, 2 vol. reliure souple 30 fr., net 27 fr.  
**Ribaudo :** Technique de l'aéroplane, cart. 5 fr., net 4 fr. 50.  
**Duhem :** Traité d'énergétique et de thermodynamique, tome I<sup>er</sup>, br. 18 fr., net 16 fr.  
**Lemoine :** Intervention médicale d'urgence, cart. 6 fr., net 5 fr. 50.

Tous ces livres se trouvent à la **Grande Librairie Médicale et Scientifique, A. MALOINE, 6, rue de la Charité, à Lyon.**  
Vente. — Achat de Bibliothèques. — Location. — Echanges. — **Grandes galeries ouvertes.** — Entrée libre.

Les directeurs de ces cours sont tenus de constater les présences.  
En cas d'absences non justifiées, il sera procédé, par application des articles 15, 16, 17, 18 et 20. Sont également applicables à l'enseignement complémentaire les articles 7, 8, 9, 10 et 11.

Art. 28. — Les dépenses de l'enseignement complémentaire professionnel institué par la présente loi font partie des dépenses obligatoires de l'enseignement primaire et sont soumises au même régime en ce qui concerne la répartition des charges entre l'Etat et les communes.  
Les communes de plus de 20.000 âmes seront tenues de fournir les locaux, et l'installation matérielle pour lesdits cours dès le 1<sup>er</sup> octobre de la deuxième année qui suivra la promulgation de la présente loi.

Un délai d'un an sera, en outre, accordé aux communes d'une population inférieure.  
Une loi déterminera le taux des traitements et des allocations qui recevra le personnel enseignant, ainsi que les conditions de nomination, d'exercice et d'avancement.

Art. 29. — Des règlements d'administration publique rendus après avis des conseils supérieurs de l'instruction publique, de l'agriculture, du travail et de l'enseignement technique, détermineront les conditions d'application de la présente loi.

Art. 30. — Sont abrogés les articles 5 à 18 de la loi du 28 mars 1882 et les articles 54 à 60 de la loi du 30 octobre 1886.

**AVIS.** — Nous avons l'honneur d'informer MM. les Éditeurs qu'il sera fait une analyse de tous les ouvrages envoyés en deux exemplaires, à M. le Directeur du « Lyon Universitaire », 3, rue Stella.

Feuilleton du Lyon Universitaire

**L'Enseignement Primaire Obligatoire**

— (SUITE ET FIN) —

**PROPOSITION DE LOI**

**TITRE II**

**De l'enseignement élémentaire.**

**CHAPITRE II**

Lorsqu'un enfant s'est absenté plus de quatre fois dans un mois au moins une demi-journée sans motif légitime, les parents sont cités devant le conseil de l'école qui écoute leurs déclarations, leur explique leur devoir et les invite à se conformer à la loi.

Art. 15 (8). — Lorsque, dans les trois mois qui suivent cet avertissement, l'enfant s'est absenté de nouveau plus de quatre fois sans excuse légitime, l'inspecteur primaire, après avoir pris l'avis du conseil de l'école, de la situation de la famille et la validité des motifs, envoie la liste des absences au juge de paix en y joignant l'avis du maire et le sien.

Le juge de paix, s'il estime qu'il y a infraction, adresse aux parents ou aux personnes responsables une admonestation sous forme d'avertissement sans frais.

Art. 16 (8). — S'il y a récidive dans les six mois, le juge de paix fait comparaître en audience publique les parents ou les personnes responsables pour s'entendre condamner à une amende de 1 à 5 fr., dont le produit sera versé à la caisse des écoles de la commune.

(8) Texte du projet du Gouvernement du 24 janvier 1907.

Art. 17 (8). — En cas d'une nouvelle récidive, l'infraction sera considérée comme une contrevention et pourra entraîner condamnation aux peines de police conformément aux articles 479, 480 et suivants du code pénal. L'article 463 du même code est applicable.

Art. 18. — Dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, la caisse des écoles instituée par l'article 15 de la loi du 10 avril et rendue obligatoire par l'article 17 de la loi du 28 mars 1882 sera établie dans toutes les communes. A défaut par le maire d'avoir procédé à son installation, le préfet y procédera d'office.

Plusieurs communes peuvent être autorisées à se réunir pour la fonction et l'entretien de cette caisse.

La caisse des écoles est investie de la personnalité civile.

Le crédit à inscrire au budget de ladite caisse est mis au nombre des dépenses obligatoires pour la commune.

Dans les communes où la valeur du centime n'excède pas 30 fr., la caisse des écoles a droit, sur le crédit ouvert pour cet objet au ministère de l'instruction publique, à une subvention au moins égale au montant des subventions communales (9).

**CHAPITRE III**

**TITRE III**

**De l'enseignement complémentaire.**

Art. 22. — L'enseignement complémentaire obligatoire, destiné aux jeunes gens employés dans l'agriculture, le commerce et l'industrie, a pour objet la révision et le développement des matières énumérées en l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 28 mars 1882, dans un sens essentiellement pratique et avec appropriation spéciale aux besoins professionnels des divers métiers.

Art. 20. — En cas de récidive, les articles 15, 16 et 17 ci-dessus sont applicables.

Art. 21 (10). — Les enfants qui reçoivent l'instruction dans la famille doivent chaque année, à partir de la deuxième année d'instruction obligatoire, subir un examen qui portera sur les matières de l'enseignement correspondant à leur âge dans les écoles publiques, dans des formes et suivant des programmes qui seront déterminés par arrêtés ministériels rendus en conseil supérieur.

Les farines de céréales sont une des plus précieuses ressources du régime alimentaire. Elles constituent l'alimentation des enfants et des vieillards, de ceux dont l'estomac et l'intestin ont besoin de ménagements. Mais ce sont aussi des aliments pour les malades parce que à côté de l'azote et des corps amidonnés, elles contiennent du fer, du phosphore, c'est-à-dire des médicaments qui conviennent à dire des convalescents de toutes les maladies aiguës ou chroniques. Mais ces farines de céréales sont encore plus nutritives lorsque comme dans farineaugé, tritiques lorsque encore plus compensées leur infériorité en azote est compensée par l'incorporation d'un chocolat très fin et qu'une diastase, un ferment agit dans leur préparation pour digérer déjà à moitié leurs corps amylacés et faciliter leur absorption par le tube intestinal. La FARINAUGÉ est un aliment nutritif essentiel et très agréable. FARINAUGÉ, boîte de 500 gr., 1 fr. 50 ; boîte de 250 gr., 0 fr. 80, dans toutes les épiceries, préparée par le laboratoire Augé et Cie, 27, rue du Musée, Lyon. — Tablettes de comprimés FARINAUGÉ à la coca, à la kola, contre la dépression et les maux d'estomac. — Autres spécialités du même laboratoire, en vente dans toutes les pharmacies : DÉPURATIFS STÉNOSE et DRACÉES, ceux-ci pour l'âge critique ; VIN FORTIFIANT NEMIOU ; CACHETS KEF : migraines, névralgies, rhumatismes ; SIROP PECTORAL et CAPSULES SYLVIOU : bronchites.

Médicaments externes et maladies de la peau. — Les qualités que doit posséder un bon médicament externe sont nombreuses et beaucoup après un moment de vogue, tombent dans l'oubli, parce que chacun, successivement, à l'usage, a reconnu leurs défauts. Si nous considérons par exemple une pommade à employer contre les maladies de la peau, il est nécessaire que son efficacité repose sur une triple base : calmer, antiseptiser, cicatriser. Le Cadum, cette nouvelle spécialité, préconisée contre les eczéma aiguës ou chroniques, l'acné, les prurits, les psoriasis, les affections parasitaires de la peau ou du cuir chevelu, possède ces différentes qualités ; il apaise les douleurs lancinantes, brûlantes, les démangeaisons des maladies de la peau, il combat par ses propriétés antiseptiques la flore microbienne développée sur les lésions cutanées, il pousse enfin à la réparation des tissus, à la cicatrisation, par conséquent il assure la guérison. Le Cadum mérite d'autant plus le nom de bon médicament que l'expérience a démontré qu'il était dépourvu de toute toxicité, quels que soient le siège, l'étendue de son emploi sur la maladie de peau. On trouve le Cadum dans toutes les pharmacies. Boîte d'essai : 0 fr. 50 ; grande boîte, 1 franc et 2 francs.

CYCLES "LAPIERRE" Touriste - Route - Piste ACCESSOIRES au PRINX de GROS CATALOGUE FRANCO L. LAPIERRE-GERMAIN Constructeur 3, Rue Gasparin (près le plus de l'Hotel) LYON PRIX SPECIAUX POUR MM. LES ETUDIANTS

EAUX MINÉRALES NATURELLES Anc. Mais. CHASTAGNER, J. CACHAT, R. SALLAVARD DESSAUX & TRUCHON S'rs 2 et 4, rue des Célestins, LYON Téléphone 42-17 SERVICE RAPIDE A DOMICILE

PARIS-LONDRES habille jeune PARIS-LONDRES habille bleu MAX ENGLISH TAILOR 7, Rue Président-Carnot RÉDUCTION AUX MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ

MODERN SCHOOL ANGLAIS Leçons ITALIEN ALLEMAND Traductions ESPAGNOL LYON - 32, Rue de la République, 32 - LYON A COTÉ DES DEUX-PASSAGES

TABLEAU DES EXAMENS

Table with columns for exam type (e.g., EPREUVE OBSTETRICALE, EPREUVE PRATIQUE D'ANATOMIE), date, time, and location. Includes details for various subjects like medicine, pharmacy, and dentistry.

AMEUBLEMENTS COMPLETS Rayons de bureaux, bibliothèques, sièges et tentures HENRI BONJOUR, FABRICANT Cours de la Liberté, 42-44, LYON Conditions particulières à tous les membres de l'Université

LA CURE DE REMINERALISATION. — Les médecins ne manquent jamais aujourd'hui de prescrire un régime alimentaire approprié à la maladie de leur client, c'est l'alimentation qui souvent contribue à nous guérir. Aux neurasthéniques, aux anémiques, aux malades de l'estomac ou de l'intestin, à tous les convalescents ou malades de la nutrition, on prescrit le régime de récalcification de Ferrer, où tous les acides, certains fruits, alcools, légumes sont supprimés afin qu'ils ne précipitent pas la perte du corps en sels calcaires. Pour augmenter la teneur de l'organisme en chaux et alcalins, il faudra choisir une boisson telle que l'eau de POUQUES-SAINT-LEGER, si riche en carbonate de chaux et de magnésie, ne fatiguant jamais l'estomac, même dans un usage prolongé. L'eau de POUQUES remplace avec avantage les poudres de sels alcalins qui se dissolvent mal dans les sécrétions digestives et dont nous ignorons le degré d'assimilation. Les anémiques trouveront dans l'eau de POUQUES du carbonate de fer et tous ceux qui souffrent en retireront des effets calmants très puissants. Dans un siècle où le surmenage de l'existence a engendré la neurasthénie, POUQUES offre à côté de ces eaux qui subissent fort bien le transport sans aucune modification dans leur composition, le bénéfice d'une station hydrominérale où les indications du traitement ne sont pas primées par ceux du plaisir, où l'on trouve à la fois repos, air pur, distractions variées, sans compter tous les procédés modernes et si variés d'une hydrothérapie perfectionnée.

dré la neurasthénie, POUQUES offre à côté de ces eaux qui subissent fort bien le transport sans aucune modification dans leur composition, le bénéfice d'une station hydrominérale où les indications du traitement ne sont pas primées par ceux du plaisir, où l'on trouve à la fois repos, air pur, distractions variées, sans compter tous les procédés modernes et si variés d'une hydrothérapie perfectionnée.

DÉSINFECTION PAR LES VAPEURS SÉCHES DE FORMOCHLOROL au moyen de l'Autoclave Formolol (Breveté S. G. D. G.) C. TURQUIER, 8, quai de l'Hôpital

AU CHEVAL BLANC Spécialité de Linoléum pur liège et Incrusté, Tapis, Moquette, Toile alrée Grand choix de dessins nouveaux et des premières marques BÉRARD Maison de confiance 32, Rue de l'Hotel-de-Ville, LYON

THE SPORTSMEN VETEMENTS BONNETERIE G. DENAT & P. CASSAS 21, Rue Gentil, 21 LYON

INSTALLATIONS SANITAIRES d'HYDROTHERAPIE : Baignoires, Chaudière-bain, etc. ELECTRICITE J. ARDIN 3, Place St-Nizier LYON

Anc. Maisons CLOT-PHELIX et FROST réunies BÉAL Frères Succrs 15, Rue de la République, LYON MUSIQUE - PIANOS

CHEMISES, FAUX-COLS et MANCHETTES EN TOUS GENRES GANTERIE AU MERISIER Rue de la Barre, 4 LYON

INSTITUT DE BEAUTE MESDAMES BAUBIL 75, Rue de la République, LYON

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE MOBILIER ASEPTIQUE Installation de cliniques et Hôpitaux. - Electricité médicale Maison LAFAY & SOUEL Bureaux et Magasins: 16, rue de la Barre LYON

CAOUTCHOUC GUTTA, FIBRE, AMIANTE DANS TOUTES LEURS APPLICATIONS T. GONTARD 18 et 20, rue Victor-Hugo, LYON

Sténographie, Dactylographie

Le concours national de sténographie et de dactylographie aura lieu à Grenoble le dimanche 6 août 1911. Le deuxième concours de la Fédération sténographique du Sud-Est aura lieu également à Grenoble le même jour. Les concours internationaux de sténographie auront lieu du 12 au 15 août à Rome.

L'inspection Médicale Scolaire à Berlin

De la « Revue Philanthropique » : Les élèves des écoles publiques de Berlin étaient, en 1909, au nombre de 228.344 ; 44 médecins étaient chargés de surveiller leur état de santé, soit un médecin pour 5.192 enfants. 35.865 nouveaux élèves furent examinés dans le cours de cette année ; parmi eux, 3.200, soit 9,45 p. 100 furent examinés dans le cours de cette année. Les causes du refus d'admission à l'école furent : l'insuffisance de forces dans 1.345 cas ; le rachitisme, dans 410 ; la faiblesse d'esprit, dans 403 ; la scrofule, dans 157 ; la tuberculose pulmonaire, dans 135 ; une affection nerveuse, dans 124 cas. 42.531 écoliers, contre 31.686 l'année précédente, furent soumis à la surveillance permanente du médecin. Parmi ces derniers, 7.692 souffraient de la vue ; 6.805 d'une faiblesse générale ; 3.594 des oreilles ; 3.071, de déviations de la colonne vertébrale ; 2.930 d'affections cardiaques ; 2.013, de scrofule, et 2.090 de tuberculose pulmonaire ou osseuse.

BIBLIOGRAPHIE

Henri E. CHATENET : Le Roman et les Romans d'une Femme de lettres au XVIIe siècle : Mme de Villedeu (1632-1683). — Paris, Honoré Champion, éditeur, 5, quai Malaquais. — 1 vol. 3.50. Cet ouvrage est une contribution à l'histoire encore peu connue du roman au XVIIe siècle. L'auteur publie, à ce propos, une consciencieuse étude sur l'œuvre d'une des figures les plus originales de l'époque, Mme de Villedeu, dont l'existence, roman tout plein d'aventures, a été retracée aussi complètement et aussi fidèlement que possible. Quant aux romans de Mme de Villedeu, ils sont à peu près ignorés aujourd'hui ; dans ces conditions, l'auteur a pensé que la tâche qui s'imposait avant de porter un jugement sur l'œuvre, c'était de faire connaître ces romans par une analyse aussi complète que possible. Il a « raconté » les meilleurs d'entre eux de telle façon que le lecteur peut avoir une idée assez nette de ce qu'ils sont et même de ce qu'ils valent. Enfin, il a soulevé une intéressante question d'histoire littéraire au sujet des sources auxquelles Mme de La Fayette a pu puiser pour écrire La Princesse de Clèves et il paraît avoir proposé une solution qui se rapproche tout à fait de la vérité.

NOUVEAUTÉS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES Nouvelle Pratique Médico-Chirurgicale illustrée, publiée par Brissaud, Pinard et Reclus, t. I et II, reliés 40 fr., net 36. Déjérine, Manifestations fonctionnelles des Psychonévroses, 8 fr., net 7 fr. 25. Lambing, Précis de Biochimie, 8 fr., net 7 fr. 25. Léoné, Médecine opératoire, 10 fr., net 9 fr. Belot, Essai de cosmographie tourbillonnaire, 10 fr., net 9 fr. Lumet, Essais et Réglage des moteurs, 3 fr. 25, net 3 fr.

Weston, Manuel d'analyse organique, 3 fr., net 2 fr. 75. Monternet, Yves Alex. de Marbeuf, 10 fr., net 9 fr. Latreille, La petite église de Lyon, 3 fr. 50, net 3 fr. Marvaud, Question sociale en Espagne, 7 fr., net 6 fr. 25. Gouachon, Du rôle des hôpitaux, net 1 fr. 50. Duboscq, Louis Bonaparte en Hollande, 7 fr. 50 ; net 6 fr. 75. En vente à la Librairie Henri Georg, 36/42, passage de l'Hotel-Dieu, Lyon.

G° BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE LYON Place des Terreaux R. d'Algérie, r. Constantine PRIX FIXE Maison de confiance vendant le meilleur marché TEL. 25-43 JEUX - JOUETS - PAPETERIE - LAMPISTERIE - PARFUMERIE - AMEUBLEMENT LITERIE - COUTELLERIE - CHAUSSURES - ARTICLES DE MENAGE - BROSSERIE - VANNERIE PORCELAINE - MAROQUINERIE - BONNETERIE - BLANC - ARTICLES DE VOYAGE ENTREE LIBRE - Libraisons à domicile - ENTREE LIBRE

SPECIALITE de CHAUSSURES Pour Pieds difformes, Bots, etc. ORTHOPÉDIE Pieds plats et raccourcissements Prix spéciaux pour amputés du pied PAILLASSON Fournisseur des Hôpitaux 3, Rue de l'Hôpital - LYON

GONNET Passage de l'Argue, 75, 77, 79 - LYON Location de Pianos et d'Instruments à Cordes FLUTES et CLARINETTES Spécialité de Mandolines et Guitares AMORTISSEMENT de toutes marques D'INSTRUMENTS BOIS ET CUIVRE Envoi du catalogue franco sur demande

EUMICTINE INDICATIONS : Blennorrhagie, Cystites, Néphrites, Pyérites, Pyélo-Néphrites, Pyuries, Bactériurie, Phosphaturie, Ammonurie Lithiase rénale, etc., etc. 8 à 12 capsules par jour. — Toutes pharmacies et Pharmacie du Route, 71, avenue d'Antin, Paris. — Prix : 4 fr. 50 franco

A. Casimir FRARIN 4, Rue de la République, LYON CHAPELIER du Barreau, de la Magistrature, des Universités, de l'Armée, de la Finance, et du Haut Commerce.

INSTALLATION de LUMIERE et TÉLÉPHONES Appareils téléphoniques pour réseaux de l'Etat Sonneries, Porte-voix, etc. MAISON A. DALLOZ 9, Rue Gentil, LYON Téléphone 3-39

CHAUSSURES CHAPERON Supérieures aux Meilleures 17, Rue Châteaubert (côté Rhône) LYON Remise spéciale à MM. les Professeurs et Etudiants

LINOLEUMS BOURRELETS de CALFEUTRAGE PERFECTIONNÉS LOUIS GIRARD 41, Rue de la République, LYON NETTOYAGE PAR LE VIDE des Appartements, Bureaux, Salles, etc. avec les ASPIRATEURS de Poussette à vapeur électrique et à essence

MAISON BOULADE JGAMBS LYON, 8, Place des Jacobins Photographie-OPTIQUE-Electricité

MESDAMES Si vous êtes PALES, TRISTES, NERVEUSES c'est que Vous êtes anémiques Jeunes mères, jeunes filles, rejetez loin toutes les dragées et demandez vite à votre pharmacien un pot de cette EXCELLENTE HÉMOGLOBINE PERROTTON Un pot de COMPTON, deux semaines suffisent pour retrouver vos belles couleurs, santé et beauté ! — Dépôt général : Ph. PERROTTON, 15, rue Ferrandière, Lyon et principales pharmacies.

BIBLIOTHÈQUES LIVRES Achat permanent au comptant N'ACHETEZ rien sans voir nos OCCASIONS Xavier COURBON LYON, 16, rue Gentil (Près la Lyédo)

A L'OMBRELLE MODERNE Maison de 1er ordre, fondée en 1890 Une des mieux assorties en PARAPLUIES et OMBRELLES, et vendant à des prix débaud toute concurrence G. FREYDURE, Cours Lafayette, 13, LYON Seul fabricant vendant directement au consommateur Prix fixe, Recouvrements et Réparations. Tél. 33-70 Cinq pour 100 aux membres de l'Université

OFFICE UNIVERSSEL Renseignements de toute nature. Enquêtes sérieuses et précises. Recherches, Surveillances conclutives, solvabilité de la clientèle. Toutes affaires loyales ! Louis COURT, Directeur, Rue Centrale, 30, au premier, LYON Ancien fonctionnaire, Légitime (S. P. A. G. D. E.) MAISON SPÉCIALE DE TOUTE CONFIANCE, SÉCURITÉ ET DISCRETION ABSOLUES

INJECTIONS INDOLORES. — Parmi toutes les méthodes employées dans le traitement de la syphilis, celle des injections intra-musculaires profondes a connu la première place à cause de son efficacité certaine, et de son dosage rigoureux de la qualité de mercure absorbé. Le seul reproche à faire à ce traitement est la douleur qu'il provoque, surtout chez les nerveux.

NEURALGIES ET DOULEURS. — C'est une des premières indications qui se pose pour l'œuvre médicale que de supprimer la douleur. Le malade du reste exige toujours ce premier secours. La douleur est, en effet, inutile; elle ne fait qu'entretenir un état d'agitation regrettable, que la réaction, la dépression suivra; elle abat la force de résistance physique du malade, elle affaiblit son moral, d'où une perte double au profit du mal.

Voulez-vous être bien habillés et pas cher? Allez Au Tailleur Moderne 55, Cours de la Liberté et Rue de l'Épée, 1 VOIR LES ÉTALAGES — EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

HIPPOSARCINE ROY Suc musculaire intégral exprimé à froid, le plus riche en azote Glycogène, hémoglobine, phosphates et fer. Une cuillerée à bouche contient tous les principes actifs de 125 gr. de viande crue

SOMMAIRE Du numéro du LYON UNIVERSITAIRE DU VENDREDI 16 JUIN 1911

- 1 Réformes scolaires à l'étranger : La coéducation en Amérique (M. Dancourt). 2 Nos Facultés. 3 Nos Hôpitaux. 4 Au Palais : conférence des attachés au Parquet. 5 Association des Etudiants en droit (E. B.)

CHEMINS DE FER P.-L.-M. FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET.

À l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 6 juillet 1911 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 18 juillet, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

seau, du 15 juin au 15 septembre. Ces cartes donnant droit à : La libre circulation pendant 15 ou 30 jours sur les lignes de la zone choisie ; Un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre le point de départ et l'une quelconque des gares du périmètre de la zone.

dre à l'évidence en disant que c'est bien la plus curieuse et la plus scientifique attraction de notre époque ; à côté de ce numéro sensationnel, la troupe Freire, comportant six acrobates de première force, émerveille le public dans les jeux variés ; sauts, doubles sauts véritablement et carrousel humain constituent quinze minutes de beau travail ; ensuite, les Weeklys, sont des gymnastes bien extraordinaires ; Baby Wilfrid, acrobates excentriques, permettent d'apprécier la femme — reteur la plus forte du monde.

DU VENDREDI 23 JUIN 1911

- 1 La genèse des espèces et l'évolution des êtres vivants (E. Couvreur). 2 Nos Facultés. 3 Nos Hôpitaux. 4 Ecole de santé militaire. 5 Les Humanités (M. Cledat). 6 Missions scientifiques et littéraires. 7 Ecoles supérieures de commerce. 8 L'Étudiant japonais. 9 Ecole de notariat de Lyon. 10 L'Institut de puériculture.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE TURIN.

La Compagnie P.-L.-M. mettra en marche, à l'occasion de l'Exposition de Turin, six trains spéciaux pendant le mois de juillet : 1° Les 7 et 21 juillet, au départ de Paris ; 2° Les 10 et 25 juillet, au départ de Saint-Etienne et de Lyon ; 3° Les 11 et 26 juillet, au départ de Marseille et de Cette.

BILLETS DE VOYAGES CIRCULAIRES EN ITALIE.

La Compagnie délivre, toute l'année, à la gare de Paris P.-L.-M., et dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

THEATRE CASINO-KURSAAL.

Au Casino-Kursaal, l'Impérial-Kinématograph continue le cours de ses brillantes représentations, qui de plus en plus deviennent de véritables représentations théâtrales, probablement celles de l'avenir ; car l'exécution rapide de drames émouvants ou de comédies amusantes convient parfaitement à notre genre de vie actuelle.

Echos des Spectacles

OLYMPIA-MUSIC-HALL. — La saison estivale de notre luxueux music-hall de la rue Duquesne aura été fertile en débuts sensationnels ; chaque vendredi nous apporte de l'imprévu, de la nouveauté et de l'inédit ; et ce n'est pas fini ! De semaine en semaine, sera-ton émerveillé avec de prodigieux débuts qui viendront renouveler ce beau spectacle de l'Olympia qui est bien la seule distraction offerte pendant la belle saison.

CINEMA-PATHE-GROLEE

— Spectacle choisi pour les familles, actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure, de 2 h. 30 à 3 h. 30. Le soir, grande séance, de 8 h. 30 à 11 heures.

ÉCOLE DE Culture Physique 19, Place Bellecour, LYON Méthode scientifique du Professeur Aug. CLAUDE — SAINTE-FORCE — et BEAUTE PLASTIQUE

PNEUS DE VÉLOS

Vente en détail aux prix de gros SERIE RECLAME Articles se vendant au détail 7 fr. L'enveloppe, 2 toiles..... 3.75 La chambre à air..... 3.75

AÉRO-ASPIRATEUR A. LONGHI

BREVETÉ S. G. D. G. 2, Grande-Rue de la Croix-Rousse Appareil le plus simple et le moins coûteux (22 fr.) pour la ventilation des chambres et l'aspiration des poussières. Adopté par les Ministères de la Guerre, de la Marine, la Ville de Lyon, les Hôpitaux, et approuvé par la Faculté de Médecine.

SERIE SUPERIEURE

Articles se vendant au détail 9 fr. L'enveloppe, 3 toiles..... 5 fr. La chambre à air supérieure..... 5 fr.

SERIE GARANTIE UN AN

Articles se vendant au détail 12 fr. L'enveloppe, des 1<sup>res</sup> marques..... 7 fr. La chambre à air, des 1<sup>res</sup> marques..... 7 fr.

SERIE EXTRA GARANTIE UN AN

Articles se vendant au détail 14 et 18 fr. L'enveloppe des premières marques, cycles ou tendems..... 9 fr.

ABONNES - SOUSCRIPTIONS

recommandés par le Lyon-Universitaire P. MORAUD, 19-28, rue du Plat, Librairie, Papeterie, Imprimerie.

UN PROGRÈS REEL

Le savoir, l'intelligence et l'activité peuvent se transformer en capital, par l'assurance sur la vie ; aussi cette forme merveilleuse d'épargne se propage-t-elle très rapidement de nos jours. Ce qui importe, c'est de rechercher la Compagnie qui offre le maximum d'avantages, puisque la nouvelle loi de contrôle les met toutes sur le même rang au point de vue de la sécurité.

GRANDS BAINS DES TERREAUX

5, rue Sainte-Marie-des-Terreaux (Près la rue d'Algérie) — LYON — Établissement de 1<sup>er</sup> ordre. Traitements et Bains médicaux, Frictions et Massages, Bains de Vapeur, Hydrothérapie complète.

LE NOUVEAU PNEU HUTCHINSON EST INCOMPARABLE

GUITINE BLANCHET Médication nouvelle de l'HYPERTENSION qui remplace les iodes dans l'artériosclérose, les athéromes, la goutte, le néphrosclérose, l'écclampsie, les troubles du saturnisme, les accidents de la ménopause, les épistaxis de la puberté, le glaucome et surtout les hémoptyses des tuberculeux et les bronchites.

PETITES DOUCHES LYONNAISES Bains par Asperersion 0.30 4 ÉTABLISSEMENTS A LYON 48, rue de la République, 276, avenue de Saxe, 7, cours Lafayette, 7, grande rue de Cuira.

Hors Concours DEMANDEZ PARTOUT LE SUCC SIMON Liqueur Select Très Digestive DELICIEUSE A TOUTES SAISONS

SAUVEZ VOS CHEVEUX AVEC LE MERVEILLEUX PÉTROLE HAHN RÉGÉNÉRATEUR ANTISEPTIQUE EN VENTE PARTOUT, PHARMACIENS, PARFUMEURS GROS: F.VIBERT CHIMISTE AV. BERTHELLET LYONS

L. LANDROZ OPTIQUE EN TOUS GENRES 1, Place des Jacobins (au 1<sup>er</sup>) LYON

COFFRES-FORTS BAUCHE LYON Rue Président-Carnot, 7

ANTISEPTIQUES LAROCHE VILLEFRANCHE-sur-SAONE COTONS HYDROPHILES Crêpes Larochette Catguts, soies, produits stérilisés Représentant: M. BOSSOT, 24, r. Lanterne, LYON

Bandages, Ceintures et Bas à Varices, Orthopédie, Prothèse M. LACOMBE Ex-Contremaître de la Maison ROUGE MONTON Fondateur des Hôpitaux et des Cliniques de fer P.-L.-M. LYON, 25, Rue Auguste-Comte, 25, LYON Médaille de Collaborateur à l'Exposition de Lyon 1904

Photographie d'Art et d'Industrie de MÉDECINE et de CHIRURGIE CH. VOLATIER Successeur de J. GARCIN Maison fondée en 1855 APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES DE PRÉCISION - FOURNITURES 50, rue Childabert (au 1<sup>er</sup>) LYON Annexe: Périsyle du Grand-Théâtre

J. DESHERTAUD PHOTOGRAPHE 31, 35, Rue Victor-Kugo LYON Téléphone 39-03 FOURNITURES GÉNÉRALES TRAVAUX, Développement, Tirage, Agrandissement Conditions spéciales à MM. les Professeurs et Etudiants

TEINTURE et DÉGRAISSAGE Travail soigné, Prix modérés GLAÇAGE AMÉRICAIN DE FAUX-COLS et MANCHETTES Deuil en 24 heures MAISON AYBRAM 6, Avenue Berthelot, LYON (Près le Pont de la Saône) ON LIVRE A DOMICILE

Etablissements Typographiques WALTENER & Co LYON PARIS 3, Rue Stella, 3 | Place du Cairo, 2 Tél. 16-39

Imprimerie WALTENER & Co 3, Rue Stella, 3 — LYON THÈSES DE DROIT et de MÉDECINE SUPPRESSION des POMPES DE TOUS SYSTÈMES et Couverture des Puits ouverts PAR LE BESSUS de PAIS de SÉCURITÉ ou ÉLÉVATEUR D'EAU à toutes profondeurs

Teinture, apprêt et dégraissage PERFECTIONNÉS Pour hommes, dames et enfants Maison RÉGNEUX-ARNAUDON BELLE, Successeur 34, Rue Franklin, 34 — LYON —

FARINES POUR RÉGIMES Diabète, dyspepsie, entérites, etc. PAINS ET PÂTES AU GLUTEN Légumes secs toujours renouvelés H. LENOIR 12, Place de la Miséricorde, LYON

"OMEGA" 20 fr. comptant, 10 par mois Marius LECOMTE Fils 15, Quai de Retz, LYON

AMEUBLEMENTS DE TOUS STYLES Location, Réparation, Installation Maison V<sup>o</sup> ROBIN & ses Fils FONDÉE EN 1885 Atelier et Magasin : 38, Quai Gailleton, LYON (Ancien Quai de la Charité) Conditions spéciales pour les Etudiants et les membres de l'Université lyonnaise

MAISON AYBRAM 6, Avenue Berthelot, LYON (Près le Pont de la Saône) ON LIVRE A DOMICILE

LES DOCTEURS conseillent, pour avoir toujours de l'eau saine, d'employer le Bessus de Puits de Sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté hors concours dans les Expositions, se plaçant sans frais, et faisant réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre. Prix 150 fr. Paiement après satisfaction. De plus est envoyé à l'essai et repris sans aucune indemnité s'il ne convient pas.

Restaurant de la Place Gailleton 41, Rue Saint-Hélène Près le pont des Facultés J. BILLARD PENSION DE FAMILLE Depuis 70 francs par mois

Orthopédie, Bandages APPAREILS ORTHOPÉDIQUES EN TOUS GENRES Anc. Mais<sup>n</sup> ACHARD-MILHET E. DOUISSET, S<sup>r</sup> 95, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON BANDAGE PNEUMATIQUE BREVETÉ S. G. D. G. Bas pour varices, Spécialité de ceintures sur mesure

Orthopédie, Bandages APPAREILS ORTHOPÉDIQUES EN TOUS GENRES Anc. Mais<sup>n</sup> ACHARD-MILHET E. DOUISSET, S<sup>r</sup> 95, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON BANDAGE PNEUMATIQUE BREVETÉ S. G. D. G. Bas pour varices, Spécialité de ceintures sur mesure

AU CHINOIS 11, Rue Centrale, LYON (Entre la rue Dubois et l'église St-Nizier) Fabrique de PAPIERS PEINTS Imitation vitraux Spécialités d'articles lavables pour étiquettes, hôpitaux, chambres de malades, etc. Papiers sanitaires lavables, Tekko (imitation soierie), Salubra (toutes peintes), solides à la désinfection et à la lumière. — Sur demande envoi de collections.

Albums, Catalogues PRIX-COURANTS Affiches de tous genres RAPIDITÉ D'EXÉCUTION DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

S'adresser à MM. L. JONET & Co à RAISMES (Nord) Membre de la Société d'Hygiène de France. Fournisseurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à la Méditerranée, et d'autres grandes Compagnies ainsi que d'un grand nombre de Communes. Membre du Jury, Hors concours Ville de Paris, Exposition de 1900. Fonctionnant à plus de 100 mètres. — NOMBREUSES RÉFÉRENCES ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS